

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

**Compte-rendu succinct de la séance du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020  
A L'AMPHY à Yutz**

La séance est ouverte à 18 h 05.

Après avoir entendu quelques communications du Président, le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE des décisions du Président et du Bureau Communautaire
- ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020
- RENONCE à l'instauration d'un pacte de gouvernance pour la mandature 2020/2026
- ADOPTE son règlement intérieur
- S'agissant du parking relais sur la ZAC Metzange-Buchel à Thionville, APPROUVE la tarification et les différentes modalités liées à la mise en service de cet équipement et aux recharges des véhicules électriques (ainsi que sur le parc de stationnement de Buchel) et AUTORISE la signature des documents suivants :
  - la convention relative à la gestion des titres d'accès au parking relais de Thionville-Metzange
  - les conventions d'occupations du domaine public avec les futurs occupants
  - la convention type de mise à disposition à signer avec les prospects pour les services mis en œuvre sur le parking relais de Thionville-Metzange
  - la convention de mise à disposition du local d'exploitation
  - la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Thionville relative à la vidéosurveillance urbaine
- PREND ACTE du Compte-Rendu Annuel d'Activité à la Collectivité de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019
- En ce qui concerne les Finances :
  - ADOPTE la Décision Modificative n°2 du Budget Principal 2020
  - ADOPTE les anticipations sur le budget d'investissement 2021
  - DECIDE l'admission en non-valeur de ces recettes irrécouvrables pour les budgets :
    - Principal pour un montant de 2 104,61 €
    - Assainissement pour un montant de 34 436,38 €
    - Collecte et traitement des déchets pour un montant de 89,20 €
  - REVISE l'attribution de compensation 2020 résultant de l'actualisation de la contribution Eaux Pluviales 2020
  - ATTRIBUE aux communes, pour l'année 2020, les fonds de concours suivants :
    - 8 242 € à la commune de Fontoy, en vue de l'aménagement des bureaux de la mairie et acquisition de matériel informatique
    - 8 512 € à la commune de Tressange, en vue de l'extension d'éclairage public rue Claude Lorrain à Bure
    - 45 900 € à la commune de Yutz, en vue de l'extension du Gymnase Schuman pour le club de boxe
  - APPROUVE l'étalement sur une durée de 5 ans des charges liées au COVID-19 pour un montant maximal de 160 000 €
  - DECIDE de la mise en œuvre de la refacturation des missions supports aux budgets annexes, à partir de 2020

- DECIDE de la mise en place d'un partage conventionnel du produit de foncier bâti communal avec la Commune de Kuntzig sur la ZAC Actypôle
- APPROUVE la prorogation de la convention 2018-2020 avec l'Office de Tourisme Communautaire Pays Thionvillois Tourisme jusqu'au 30 avril 2021 et le versement d'un acompte de 110 000 € sur la future convention

S'agissant du développement économique :

- AGREE la cession à la société TEAM TECH sur la ZAC du Kickelsberg du lot n°2 d'une surface de 2 500 m<sup>2</sup> sous réserve d'arpentage et FIXE le prix de cession du terrain à hauteur de 30 € HT le m<sup>2</sup>
- AGREE la cession à la SCCV NAUTIC'HAM d'une emprise de 1 ha sur le périmètre de l'étang n°3 et de la zone C d'une superficie de 1,7 ha de la Base de Loisirs de Basse-Ham et FIXE le prix de cession à 730 000 €, prix applicable aux surfaces précises qui auront été déterminées par arpentage
- APPROUVE les CRAC établis au 31/12/2019 des ZAC Metzange-Buchel à Thionville, Base de Loisirs Nautiques à Basse-Ham, KICKELSBERG à Yutz, Espace MEILBOURG à Yutz, Espace CORMONTAIGNE à Yutz et EMAILLERIE à Manom
- DECIDE l'octroi à l'Association ALEXIS d'une subvention de 39 799 € pour l'appui à la création d'entreprise et d'une subvention complémentaire de 3 000 € pour le soutien au Concours Trajectoires 2020
- APPROUVE les statuts de l'Office du Commerce, de l'Artisanat et de l'Entrepreneuriat, DECIDE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération en tant que membre fondateur, DESIGNER Monsieur Jean-Charles LOUIS, représentant de la Communauté d'Agglomération appelé à siéger aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration et DECIDE du versement annuel de la cotisation d'adhésion à l'association d'un montant de 5 000 €
- APPROUVE l'instauration d'un dispositif d'aide économique aux investissements pour les petites entreprises du territoire et la convention de financement à conclure avec la Région Grand Est
- APPROUVE l'avenant à la convention de participation de la Communauté d'Agglomération au Fonds de Résistance avec la Région Grand Est et AUTORISE la mise en œuvre par la Région Grand Est de la mesure Résistance Loyers après d'entreprises immatriculées dans le périmètre géographique de la Communauté d'Agglomération
- Concernant le Pôle numérique THI'PI, DECIDE de la création d'une nouvelle offre d'accompagnement en faveur des startups ou entreprises innovantes du numérique au tarif horaire de 41,67 € HT (50 € TTC)
- Concernant le Contrat de Ville 2015-2022, APPROUVE la signature de l'avenant de prorogation 2021-2022 à la convention avec les bailleurs pour l'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- APPROUVE la convention pluriannuelle 2021-2025 avec la Mission Locale du Nord Mosellan, avec une participation de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 1,36 € par habitant
- APPROUVE le programme d'actions 2020 de lutte et de prévention contre les discriminations et OCTROIE une subvention de 3 000 € pour l'action « Discrimination ; Egalité Femmes-Hommes » à l'ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) et de 2 700 € pour l'action « Animation et Sensibilisation sur les discriminations à KHALID HAMDANI – INSTITUT ETHIQUE ET DIVERSITE
- S'agissant du sport individuel de haut niveau pratiqué en équipe, ATTRIBUE une subvention de 5 000 € au titre de la saison 2019/2020 au club d'Escrime 3 Frontières
- DECIDE l'octroi pour l'année 2020 d'une subvention de 5 590 € au Club Vosgien pour l'entretien et le balisage des sentiers pédestres
- APPROUVE le partenariat entre la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan relatif au futur Centre Aquatique Communautaire de Basse-Ham, la convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat et le versement

- d'une subvention d'équipement d'un montant de 800 000 € par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan permettant de participer au financement du Centre Aquatique Communautaire
- APPROUVE l'avenant à la convention tripartite entre le Département de la Haute Saône, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et l'Office de Tourisme Communautaire concernant la V50 – La Voie Bleue faisant l'objet d'une contribution financière à hauteur de 5 000 € pour l'année 2021
  - Concernant l'habitat social, ACCORDE sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement par la Société VILOGIA, d'un Prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 11 logements, route de Metz à Thionville
  - APPROUVE le bilan triennal du Programme Local de l'Habitat
  - DECIDE le versement à APOLO J d'une subvention annuelle sur la période 2021-2022-2023 sur la base d'un forfait fixé à 0,30 € par habitant
  - APPROUVE un nouvel engagement de la Communauté d'Agglomération au Programme « Habiter mieux » piloté par l'ANAH, jusqu'au 31 décembre 2021, CONFIE la mission de repérage, de mobilisation des propriétaires et d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération au CALM, MAINTIENT à 500 € par dossier le montant de la subvention allouée aux propriétaires et VALIDE le versement d'une subvention annuelle de 6 000 € au CALM
  - PREND ACTE sans observation du budget de l'OPH Portes de France – Thionville pour l'exercice 2021
  - DECIDE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2021, AUTORISE le paiement de la cotisation annuelle fixée à 0,10 € par habitant, plafonné à 5 000 € pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et le versement d'une cotisation annuelle de 3 000 € pour l'organisation des permanences mensuelles du CAUE dans les locaux de la Communauté d'Agglomération
  - APPROUVE la nouvelle clé de répartition entre les budgets annexes à compter du 1er janvier 2021 concernant le Centre Technique Communautaire
  - DECIDE la réalisation de la première phase de travaux de reconstitution de la zone du personnel et de rénovation énergétique des bâtiments d'exploitation de la régie d'eau potable, pour un montant prévisionnel de 300 000 € HT
  - APPROUVE les conclusions du schéma directeur de déconnexion des eaux pluviales et DECIDE le lancement de la procédure d'établissement d'un zonage pluvial sur le territoire communautaire
  - SE PRONONCE en faveur de l'intégration de la Commune de Basse-Ham au sein de la régie communautaire de l'Eau et APPROUVE le principe de versement annuel d'un fonds de concours de la Commune de Basse-Ham à la Communauté d'Agglomération pour financer les investissements et dotations d'amortissement
  - EMET un avis favorable sur la demande de retrait de la commune de Kuntzig du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de l'Est Thionvillois, et l'intégration de la commune de Kuntzig au sein de la régie communautaire d'eau potable
  - APPROUVE l'avenant au contrat de fourniture d'eau en gros par le Syndicat des Eaux de la Région Messine
  - APPROUVE la constitution de groupement de commande permanent pour la maintenance et l'entretien des poteaux incendie coordonné par la Ville de Thionville
  - APPROUVE le déploiement progressif du télétravail au sein de la Communauté d'Agglomération, à compte du 1er janvier 2021
  - APPROUVE la modification du tableau des effectifs
  - DESIGNER Madame Patricia RENAUX, représentante titulaire et Monsieur Jean-Marie COLIN représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission Consultative de l'Elaboration et du Suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (CCES)

- DESIGNER Madame Clémence POUGET, représentante titulaire et Monsieur Olivier POSTAL représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est.

La séance est levée à 20h35.